

**CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
**DE L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION**

L'an deux mille vingt, le 24 novembre, à 18 heures, le Conseil d'Administration du C.I.A.S., légalement convoqué, s'est réuni au sein de la salle Capitulaire – Place de la République - 27300 Bernay, sous la présidence de Monsieur Nicolas GRAVELLE.

Date de convocation : 17 novembre 2020

Nombre de membres
En exercice : 21
Présents : 21
Pouvoirs : 0
Votants : 21

Étaient présents : M. GRAVELLE Nicolas, M. ANTHIERENS André, M. BONNEVILLE Roger, M. BOULAYE Guillaume, Mme CANU Françoise, M. COURTOUX Thomas, Mme DELACROIX-MALVASIO Delphine Mme FERIERE Jocelyne, Mme GARNIER Laëtitia, Mme GOULLEY Martine, Mme GUERRAND Sylvie, Mme HALBOUT Nicolle, Mme HEURTAUX Jocelyne, M. LAHRECH Ahmed, Mme MAGNAN Nora, Mme NADAUD Nadia, Mme PANNIER Brigitte, Mme PERRET Florence, M. POUCLET Ghislain, Mme TELLIER Gaëlle, Mme VAGNER Marie-Lyne

Étaient absents :

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Monsieur Roger BONNEVILLE

**Objet : Enfance Jeunesse - Approbation de la convention de mise à disposition de locaux et d'équipements de la commune de Beaumont-le-Roger au C.I.A.S.**

***PJ : convention***

Il est rappelé qu'une convention de mise à disposition de locaux et d'équipements de la commune de Beaumont-le-Roger au C.I.A.S., destinée à soutenir l'organisation de l'accueil de loisirs situé sur la commune de Beaumont-le-Roger, avait été souscrite pour une période de 3 ans, par délibération D082/2017, et arrive à échéance le 31 décembre 2020.

Aussi, il est soumis à l'approbation du conseil d'administration le renouvellement de ce conventionnement qui permet à l'accueil de loisirs d'avoir accès à :

- ✓ La Cantine scolaire et les équipements afférents (réfectoire et office de préparation)
- ✓ Le terrain de football, en dehors des entraînements du C.S.B
- ✓ La salle d'arts martiaux, afin de permettre l'hébergement d'enfants dans le cadre de nuits organisées par l'Accueil de Loisirs, en dehors des besoins associatifs, et uniquement en cas de rapatriement d'urgence, pour cause d'intempéries, de groupes ne pouvant être accueillis en camping.
- ✓ Le Club House
- ✓ La salle de tennis de table

Il est donc proposé au conseil d'administration d'approuver la convention de mise à disposition de locaux et d'équipements de la commune de Beaumont-le-Roger au C.I.A.S., pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2023.

**Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité :**

- ↳ Autorise Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition de locaux et d'équipements de la commune de Beaumont-le-Roger au C.I.A.S., pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2023.

---

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme,

Le Président du C.I.A.S.,

Nicolas GRAVELLE.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200003770-20201124-20D076-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2020